

> Outil de prévention

Le Maire, un rôle central

Au titre de ses pouvoirs de police administrative et des compétences exercées par la commune, le Maire joue un rôle central pour la prévention des risques d'inondation.

EN MATIÈRE D'URBANISME

>> Le Maire est responsable du document de planification local de l'urbanisme (PLU ou carte communale), lequel détermine les conditions de développement au regard notamment de la prévention des risques naturels prévisibles. Au-delà d'une simple annexion du Plan de Prévention des Risques Naturels quand il existe, le document d'urbanisme doit tendre vers un projet territorial intégrant le risque d'inondation comme un véritable critère du parti d'aménagement.

EN MATIÈRE D'INFORMATION PRÉVENTIVE

>> Le Maire a la responsabilité de transmettre à ses administrés tous les éléments d'information sur les risques :

- Elaboration et diffusion d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- Organisation des modalités d'affichage des risques et des consignes de sécurité, édicition des règles d'information, d'alerte et d'évacuation à mettre en œuvre par les exploitants de campings ;
- Inventaire et installation des repères de crues dans les zones exposées ;
- Communication périodique sur les risques lorsque la commune est couverte par un PPRN, au moins une fois tous les deux ans.

EN MATIÈRE DE GESTION DE CRISE

>> Le Maire a la responsabilité d'alerter, d'informer et d'évacuer la population. Il assure la fonction de Directeur des Opérations de Secours tant que le Préfet ne s'en saisit pas. Dans les communes couvertes par un PPRN ou un Plan Particulier d'Intervention, le Maire élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La réalisation de retours d'expériences est recommandée pour tirer les enseignements qui s'imposent en vue d'améliorer la prévention.

- > Pour en savoir plus : « Mémento du maire et des élus locaux » - Institut des Risques Majeurs
www.mementodumaire.net/Les-risques-naturels/rn2-inondations/

> Directive Inondation

Les SLGRI, cadres d'actions pour demain

Les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) fixent des orientations de réduction des conséquences dommageables des inondations sur les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).

LA SLGRI DU LITTORAL CHARENTAIS-MARITIME

>> L'EPTB Charente, le SMASS* et le SMIDDEST** portent conjointement l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque de submersion marine couvrant un territoire de 43 communes, s'étendant depuis la baie d'Yves jusqu'à Meschers-sur-Gironde. Quatre groupes de travail, réunissant collectivités, services de l'Etat, associations, chambres consulaires, opérateurs de réseaux, gestionnaires d'espaces naturels et d'autres acteurs encore, ont été organisés en septembre 2017 sur les secteurs de l'estuaire de la Gironde, de l'estuaire de la Seudre, de l'île d'Oléron et de l'estuaire de la Charente (incluant la baie d'Yves et le marais de Brouage). Le fruit de ce travail de concertation permet de proposer une SLGRI, dont l'approbation est attendue d'ici la fin de l'année 2017. L'étape ultérieure sera celle de la déclinaison opérationnelle en complément des actuels PAPI.



> Atelier de concertation pour la SLGRI littorale, à Rochefort - 8 sept 2017

*SMASS : Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre
**SMIDDEST : Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

LA SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULÊME

>> La stratégie locale du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, approuvée par arrêté interpréfectoral du 22 décembre 2016, doit à présent se traduire par des actions programmées pour :

- Améliorer la connaissance et la culture du risque ;
- Améliorer la préparation et la gestion de crise ;
- Aménager durablement le territoire pour réduire sa vulnérabilité ;
- Gérer les écoulements (capacités, ralentissement dynamique) et restaurer les zones d'expansion de crue.

Une réunion rassemblant les parties prenantes, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Cognac et de l'EPTB Charente, s'est déroulée le 20 septembre 2017 à Saint-Laurent-de-Cognac, pour initier la déclinaison opérationnelle de la SLGRI. La proposition d'un programme d'actions est prévue pour l'été 2018.



> L'ample lit majeur de la Charente à Dompierre-sur-Charente (17), au cœur du TRI - crue de mars 2007

Pour en savoir plus :
• Contact : Stéphane Lemesle, chef de projet « prévention des inondations »
• Internet : www.fleuve-charente.net

Avec la participation financière de :



Édito

Jean-Claude
GODINEAU

Président de l'EPTB
Charente (Etablissement
Public Territorial
de Bassin Charente)

Je souhaite tout d'abord exprimer une pensée particulière pour nos compatriotes ultra-marins des Antilles qui ont subi de plein fouet les ouragans « Irma » et « Maria » en septembre, à l'heure où nous discutons de stratégies de prévention des inondations sur nos Territoires à Risque Important (TRI) du bassin de la Charente.

Je tiens ensuite à saluer la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine de poursuivre son implication dans les stratégies de protection contre la submersion marine, au travers de sa participation au volet littoral des PAPI de Charente-Maritime et notamment à l'avenant du PAPI « Charente & Estuaire ». Elle ouvre la voie à la poursuite du travail accompli jusqu'alors et maintient la dynamique engagée par les acteurs du territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce septième numéro de la lettre « Inond'Actions Charente & Estuaire ».

Sommaire

> Un programme, des actions, un suivi pages 2/3

- Edifices patrimoniaux en zone à risque
- Le point sur quelques actions

> Focus « Inond'Actions » page 4

- Le Maire, un rôle central
- Les SLGRI, cadres d'actions pour demain

À LA UNE

La Région vote une enveloppe de 6 M € pour l'estuaire de la Charente



> L'estuaire de la Charente

>> La Région Nouvelle-Aquitaine a voté lors de sa Commission Permanente du 9 octobre dernier une enveloppe de 12,3 M € pour financer le volet littoral des avenants aux PAPI du département de la Charente-Maritime. Une participation de 6 M € est affectée spécifiquement à l'avenant du PAPI Charente & Estuaire.

Cette décision, accueillie avec soulagement, sonne l'issue de longs mois d'espérance, écoulés depuis la labellisation de l'avenant PAPI intervenue en Commission Mixte Inondation à Paris le 7 juillet 2016. Le processus de signature de la convention-cadre va pouvoir s'engager avec l'objectif notamment de

lancer dès que possible en phase avant-projet les premières opérations du schéma de protection de l'estuaire de la Charente.

Un montant d'investissement de l'ordre de 39 M € est inscrit dans cet avenant PAPI, avec un horizon programmatique envisagé à 6 ans. La prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) redessine les périmètres d'intervention des collectivités. L'organisation la plus efficiente possible est souhaitée, pendant la phase transitoire puis ultérieurement, pour porter la réalisation des actions dans les meilleurs délais.

L'EPTB CHARENTE CÉLÈBRE SES 40 ANS

>> Créé en 1977 pour aménager un barrage de soutien d'étiage, l'EPTB a depuis évolué dans ses missions. Exercées à l'échelle du bassin de la Charente, elles englobent l'ensemble du grand cycle de l'eau : gestion des étiages, prévention des inondations, préservation des poissons migrateurs, reconquête de la qualité de l'eau. Institution interdépartementale jusqu'alors, l'EPTB s'est récemment transformé en syndicat mixte ouvert pour accueillir les collectivités œuvrant dans ces différents domaines et renforcer son rôle de coordination, d'animation, de mutualisation et de conseil.

A l'occasion de ses 40 ans, plusieurs journées d'information thématiques ont été organisées. Une vingtaine de personnes a participé le 27 juin à la journée sur la prévention des inondations. Des sujets sur la mémoire du risque, la vulnérabilité du patrimoine, la gestion des zones d'expansion des crues ou encore la protection contre la submersion marine ont été abordés par l'EPTB et ses partenaires, lors d'un circuit de découverte des repères de crues au cœur de la ville de Saintes.



> Journée « inondation » des 40 ans de l'EPTB Charente à Saintes

LA CARO ANTICIPE LA GEMAPI

>> La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), introduite par la loi MAPTAM de 2014, devient une compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018. Anticipant cette échéance, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) a modifié ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI au 1^{er} août 2017. Cette réflexion a été conduite dans le cadre d'une étude de préfiguration GEMAPI réalisée en 2016-2017.

Contacts

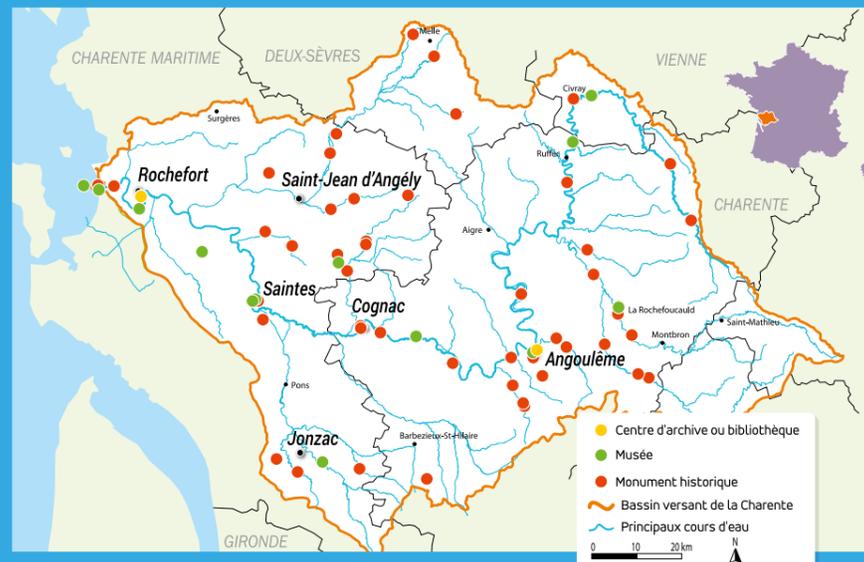
La lettre « Inond'actions Charente & Estuaire » est publiée par :

EPTB Charente
5 rue Chante-caille • ZI des Charriers
17100 SAINTES
Téléphone : 05 46 74 00 02 • Fax : 05 46 74 00 20
Courriel : eptb-charente@fleuve-charente.net

EDIFICES PATRIMONIAUX EN ZONE A RISQUE

L'EPTB Charente a mené en 2017 une étude pour connaître les enjeux patrimoniaux exposés au risque d'inondation, à l'échelle du bassin versant de la Charente. Elle a porté sur les monuments historiques inscrits ou classés, sur les musées et sur les centres d'archives et les bibliothèques contenant des fonds anciens (considérés ici comme antérieurs à 1915).

Plus de 75 édifices patrimoniaux ont été ainsi identifiés dans les zones inondables du fleuve Charente et de ses affluents (zones des Plans de Prévention des Risques d'Inondation ou des Atlas des Zones inondables). On trouve notamment 6 musées labellisés « Musée de France » à Civray, Angoulême, Cognac et Saintes, une bonne vingtaine d'églises et quelques manoirs, logis ou châteaux...



Des collections archéologiques, des objets mobiliers protégés, des manuscrits anciens, des boiseries et sculptures, des machines industrielles des siècles passés, des tableaux, des objets religieux et bien d'autres éléments précieux, rares voire uniques, méritent toutes les précautions nécessaires pour les préserver des risques d'inondation. C'est parfois le gros œuvre ou le second œuvre du bâtiment en lui-même, riche d'un point de vue patrimonial, qui doit faire l'objet d'attentions particulières.

Il y a donc lieu d'agir de manière préventive, d'anticiper la possible ou probable inondation pour préserver ces biens de dommages parfois irréversibles.

Une démarche d'évaluation de la vulnérabilité au risque d'inondation de chacun des sites est d'abord nécessaire...



▲ Batardeaux amovibles équipant la Corderie Royale à Rochefort.

QUELQUES CHIFFRES À L'ÉCHELLE DU BASSIN

- 58 monuments historiques en zone inondable
- Plus de 30 % de ces édifices pourraient être particulièrement vulnérables (en raison des hauteurs d'eau ou de la nature de l'édifice)
- 16 musées en zone inondable (dont 6 labellisés « Musée de France »)
- 2 centres d'archives ou bibliothèques avec fonds anciens en zone inondable

Le point sur QUELQUES ACTIONS du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Actions MARITIMES

Ouvrage de protection

PORT-DES-BARQUES : TRAVAUX SUR LA DIGUE EN CHARENTE

» Débutés en janvier 2017, les travaux de rehausse de la digue en Charente devraient se terminer début novembre.

Ce chantier mené par le Département de la Charente-Maritime constitue la 3^{ème} phase de renforcement du système d'endigement, après celles réalisées sur l'avenue de l'île Madame et au centre-bourg. Elle aura consisté en un rechargement en enrochements de la berme de l'ouvrage existant, adossé à un rideau de palplanches anti-submersion installé sur un linéaire d'environ 1 kilomètre. La cote d'arase de la digue est calée à 5,50 m NGF. A l'arrière de la protection et de sa piste d'entretien, le lien avec le

terrain naturel est assuré grâce à un talus enherbé. Une 4^{ème} phase doit ensuite être engagée pour fermer le système d'endigement : une contredigue sera aménagée depuis le front de Charente jusqu'au chemin de la Grande Echelle au droit du port à sec (point haut du terrain naturel).

L'ensemble est conçu pour résister à une tempête de niveau Xynthia et reste évolutif (adaptable).

Financements : Etat 40%, Département de la Charente-Maritime 20%, Région 20%, bloc communal 20%



» Intrados de la digue en Charente

Conscience du risque

LES REPÈRES XYNTHIA INTÈGRENT UNE PLATEFORME NATIONALE

» Les 40 repères de submersion marine « Xynthia » posés dans l'estuaire de la Charente par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont été référencés par l'EPTB l'été dernier dans une base de données nationale.

Il s'agit de la plateforme collaborative des sites et repères de crues :

www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

Vous pouvez accéder ainsi de manière interactive à toutes les informations de localisation et de hauteur concernant ces repères Xynthia. La consultation peut s'effectuer par navigation cartographique ou par critères.

Les territoires communaux concernés par ces repères sont Tonnay-Charente, Rochefort, Saint-



» Repères Xynthia de l'estuaire de la Charente - Premiers repères de submersion marine au niveau national ayant intégré la plateforme des sites et repères de crues

Hippolyte, Echillais, Soubise, Vergeroux, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Laurent-de-la-Prée, Fouras et Port-des-Barques.

» N'hésitez pas à communiquer autour de vous sur cette plateforme !

Actions FLUVIALES

Réduction de vulnérabilité

UNE ÉTUDE SUR LES VOIES DE FRANCHISSEMENT DE LA CHARENTE AVAL

» Entre Saintes et Saint-Savinien-sur-Charente, plusieurs infrastructures de franchissement de la Charente, implantées en remblai dans son lit majeur, se succèdent : la rocade de Saintes et la voie ferrée Saintes-Royan, l'avenue de Saintonge à Saintes, la chaussée Saint-James à Port-d'Envaux puis la route département RD18 entre Le Mung et Saint-Savinien.



» Voies de franchissement, objet de l'étude

Chacun de ces ouvrages induit des modifications des conditions d'écoulement dans le lit majeur. Dans ce secteur aval du fleuve Charente où la pente longitudinale est très faible (inférieure à 0,05 pour 1000), les incidences peuvent porter sur de grandes distances.

L'EPTB Charente, avec le soutien de l'Etat et des intercommunalités concernées (Communauté d'Agglomération de Saintes, Communauté de Communes Charente-Arnould Cœur de Saintonge, Communauté de Communes des Vals de Saintonge) lance donc une réflexion sur les impacts hydrauliques de ces voies de franchissement et les pistes d'amélioration possibles.



» La chaussée Saint-James

Actions GÉNÉRALES

Réduction de vulnérabilité

UN PRÉ-DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ POUR LES ÉDIFICES PATRIMONIAUX

» L'EPTB Charente a produit différents documents de sensibilisation à destination des conservateurs, gestionnaires ou propriétaires d'édifices patrimoniaux situés en zone inondable.

Une plaquette d'information rappelle les risques et dommages pouvant être subis, les mesures organisationnelles (ex : plan de sauvegarde)



ou structurelles (ex : équipements de protection) pouvant permettre de réduire les conséquences de l'inondation et met l'accent sur l'étape initiale : bien diagnostiquer sa vulnérabilité pour mieux agir.

Conscient que s'engager dans un diagnostic de vulnérabilité « expert » requiert au préalable de mieux se situer face au risque et de bien mesurer l'opportunité de ce type de démarche, l'EPTB Charente recommande comme première approche, la réalisation d'un « pré-diagnostic de vulnérabilité » à réaliser

» Plaquette d'information et outil de pré-diagnostic

soi-même. Une trame simplifiée de pré-diagnostic a été établie à cet effet : elle permet de cibler les questions essentielles à se poser pour mieux évaluer son niveau d'exposition global au risque d'inondation.

Une fiche d'aide pour l'estimation de la hauteur d'inondation potentielle dans son bâtiment accompagne cet outil.

» Retrouvez les documents à l'adresse suivante : www.fleuve-charente.net/actualites/entreprises-et-edifices-patrimoniaux-evaluer-sa-vulnerabilite-au-risque-dinondation.html (un envoi courrier est prévu pour les 75 édifices concernés)